SENANTES

Informations

Consultation publique du 21 juin au 5 juillet inclus pendant les permanences de mairie.



Une consultation publique est mise en place dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables dite « loi APER ».

Les communes peuvent définir, <u>après consultation des habitants</u>, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables.

(voir compte rendu de Conseil municipal ci-joint, paragraphe 7)

Afin de vous associer à cette réflexion, la commune a défini les modalités de participation suivantes:

- 1. <u>Instauration de zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes</u>:
- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières,*
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières,
- Pompes à chaleur aérothermiques,
- Géothermie (y compris pompes à chaleur géothermiques)
 - * structure destinée à fournir de l'ombre, constituée d'une surface horizontale ou oblique en hauteur sur des supports.
- 2. Pas d'instauration de zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes:
- Parc solaire photovoltaïque au sol,
- Parc solaire thermique au sol,
- Biomasse (réseaux de chaleur)
- ♦ Éolien
- Hydroélectricité
- Gaz de mine
- Méthanisation/Biogaz

Le dossier est consultable en mairie

du vendredi 21 juin 2024 au vendredi 5 juillet 2024 inclus

aux jours et horaires d'ouverture au public :

les mardis et vendredis de 17h30 à 19h30

Un accueil de loisirs est organisé à Senantes du

lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024Les jeux olympiques de Senantes...

Pour tous renseignements et inscription; rendez-vous sur le site du centre social de Songeons ou sur le site de la commune:



https://www.centre-social-songeons.fr/pages/enfance/alsh.html

http://Communesenantes.e-monsite.com

Brocante dimanche 14 juillet

Renseignements et inscription auprès de

M. Christophe Dewachter

6 06 34 90 38 55

(voir flyer ci-joint)

• Commémoration du 14 juillet

ATTENTION: en raison de la brocante ce même jour, la cérémonie est avancée à 10 h00.

- 10 h 00 : Rassemblement Place de l'Eglise
- 10 h 15: Cérémonie au Monument aux Morts

Dépôt de gerbes

Minute de silence, appel aux Morts, allocution

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITÉE
À CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.

Fermeture à partir du 26 juillet au soir jusqu'au 16 août inclus.

Jours des permanences en août :

Mardi 20 août 2024 Mardi 27 août 2024

EN CAS D'URGENCE, s'adresser à Monsieur le Maire ou aux adjoints :

Voir les numéros de téléphone ci-dessous :

Maire	M. Gavelle	Senantes	06.35.25.50.70	03.44.82.62.08
Adjoint	M. Dewachter	Senantes	06.34.90.38.55	
Adjointe	Mme Devillers	Corbeauval	06.32.51.48.19	
Adjoint	M. Laporte	Goulancourt	06.22.49.91.74	03.44.82.75.28
Adjoint	M. Drocourt	Bois Aubert	06.86.05.60.24	

• Commémoration du décès de l'aviateur canadien lan Bazalgette :





17 h 30 : Rassemblement

Départ à pied en direction de la stèle (route de Bois Aubert) Dépôt de gerbe et allocution

Retour place de la Mairie et dépôt de gerbe sur la tombe de Ian Balzagette dans le cimetière communal.

La Cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans la cour de la mairie.

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITÉE À CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.

Repas annuel des Aînés.

Le Comité des fêtes de Senantes est heureux de convier les Aînés (à partir de 65 ans) de notre village au repas annuel le:

Dimanche 7 septembre 2024

Inscription obligatoire avant le 15 août (voir flyer ci-joint)

Toute l'équipe municipale vous souhaite un bel été.

SENANTES (60)

17ème

BROCANTE

Dimanche 14 JUILLET 2024

Réservations: 06 34 90 38 55

Restauration assurée exclusivement par le Comité des Fêtes de Senantes La vente d'animaux sur une Foire à Tout est INTERDITE.



INVITATION

Repas pour les Aînés ainsi que pour les nouveaux retraités (à partir de 65 ans) de notre commune.



Vous êtes attendu(e) le

dimanche 7 septembre 2024

à la salle des fêtes de **Senantes** (À partir de 12 h 30) Afin de partager un repas qui vous sera servi par l'équipe du Comité des Fêtes.

Coupon réponse à déposer obligatoirement dans la boîte aux lettres du Président du Comité des Fêtes :

M. Christophe Dewachter 7 grande Rue à Senantes

Réponse souhaitée pour le 15 août au plus tard

×	•••••	
Merci de bien indiquer le nombre de perso	nnes	
Nom:		
Prénom:		
e	t	
Nom:		
Prénom:		

Participera (participeront) au repas offert par le Comité des Fêtes de Senantes

PROCÈS VERBAL



Réunion du Conseil Municipal de SENANTES (Oise)

du 31 mai 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 31 mai 2024, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, M. Christophe **Dewachter**, M. Jacques **Laporte**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Gaëtan **Deffontaines**, M.Willy **Frérot**, M. Christophe **Bénard**, Mme Corinne **Oyer**, M. Sébastien **Rose**.

Étaient absents excusés:

Mme Valérie **Devillers** donne pouvoir à M. Jacques **Laporte** Mme Cindy **Malthère** donne pouvoir à M. Gaëtan **Deffontaines** Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Christophe **Dewachter** M. Arnaud **Gueudet** donne pouvoir à M. Mikaël **Bénard** Mme Florence **Dekkers**

Président de séance : M. Christian Gavelle

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Corinne **Oyer**, secrétaire de séance.

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024.

Après avoir pris connaissance du Procès verbal en date du 2 avril 2024, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le dit procès-verbal.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué comme suit:

- 1) Délibération décision modificative concernant les logiciels JVS.
- 2) Délibération concernant l'adhésion des Communautés de Communes du Pays Noyonnais ainsi que l'adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).
- 3) Délibération concernant le choix du devis de la porte de l'école (1 rue de l'école).
- 4) Délibération concernant le choix du devis des travaux d'élargissement de voirie pour aires de croisement VC N°3 de Montperthuis à Senantes.
- 5) Délibération concernant le choix du devis des travaux de voirie et de gravillonnage Rue de Montperthuis (agglomération) et route de Montperthuis.
- 6) Délibération concernant l'opération tickets piscine CCPV période estivale 2024.
- 7) Délibération concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables du territoire communal et les modalités de consultation de la population.
- 8) Etablissement du bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00.
- 9) Informations et questions diverses.

1) Délibération décision modificative concernant les logiciels JVS.

La facture concernant l'ensemble des logiciels JVS (logiciels pour collectivités) pour l'année 2024 s'élève à 5 528.63 € TTC. Au budget primitif 2024, avaient été inscrits 5 500 € à l'opération d'investissement. L'indexation annuelle ayant été plus importante que notre prévision budgétaire, il est ainsi nécessaire de procéder à une décision modificative au budget 2024.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité d'inscrire des crédits supplémentaires à ce programme au budget primitif 2024.

2) Délibération concernant l'adhésion des Communautés de Communes du Pays Noyonnais ainsi que l'adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Le 28 février 2024, lors de son assemblée, le Comité Syndical du SE60 a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ainsi que celle de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

L'ensemble des adhérents doit délibérer sur cette décision.

Le Conseil Municipal délibère et approuve, à l'unanimité ces deux nouvelles adhésions.

3) Délibération concernant le choix du devis de la porte de l'école (1 rue de l'école).

Le remplacement de la porte d'entrée de l'école (1 rue de l'école) est prévue aux prochaines vacances scolaires. De ce fait, des devis avaient été demandés aux entreprises suivantes:

- SARL Bray Fermetures de Senantes montant des travaux: 5 200 € TTC
- La Passion du Bois de Cuigy en Bray montant des travaux: 5 082.21 € TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre la décision de la Commission des travaux qui s'est réunie le 30 mai 2024 et qui a décidé de retenir l'entreprise *La Passion du Bois*.

4) Délibération concernant le choix du devis des travaux d'élargissement de voirie pour aires de croisement – VC N°3 de Montperthuis à Senantes.

Le 30 mai 2024, la Commission des travaux et la Commission d'appel d'offres ont étudié les devis de trois entreprises :

- **Eurovia** à Beauvais : 72 866.10 € H.T soit 87 439.32 € T.T.C
- Oise TP à Beauvais : 79 500.00 € H.T soit 95 400.00 € T.T.C
- Ramery à Grumesnil : 59 995.50 € H.T soit 71 994.60 € T.T.C

Après consultation de ces devis, le choix des commissions s'est porté sur le devis de l'entreprise Ramery.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre le choix des commissions.

5) Délibération concernant le choix du devis des travaux de voirie et de gravillonnage Rue de Montperthuis (agglomération) et route de Montperthuis.

De même, les commissions ont dû se prononcer sur le choix des entreprises pour le gravillonnage.

Gravillonnage, rue de Montperthuis (agglomération) :

- **Eurovia** à Beauvais : 22 804.30 € H.T soit 27 365.16 € T.T.C
- **Oise TP** à Beauvais : 15 364.31 € H.T soit 18 437.18 € T.T.C
- Ramery à Grumesnil : 15 108.00 € H.T soit 18 129.60 € T.T.C

Gravillonnage, route de Montperthuis :

- **Eurovia** à Beauvais : 38 578.90 € H.T soit 46 294.68 € T.T.C
- **Oise TP** à Beauvais : 24 809.00 € H.T soit 32 450.17 € T.T.C
- Ramery à Grumesnil : 33 347.00 € H.T soit 40 016.40 € T.T.C

Le choix des commissions s'est porté sur le devis de l'entreprise Ramery pour la rue de Montperthuis (18 129.60 € T.T.C) et sur le devis de l'entreprise Oise TP pour la route de Montperthuis (32 450.17 € T.T.C).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de suivre le choix des commissions.

6) Délibération concernant l'opération tickets piscine CCPV période estivale 2024.

La CCPV propose la reconduction de l'opération « tickets piscine » pour les vacances scolaires d'été. Les jeunes de 4 à 20 ans de la commune pourront profiter chacun de 6 tickets gratuits donnant accès aux piscines de **Grandvilliers** ou **Formerie**. Le montant des tickets utilisés sera pris en charge par la commune.

Ces tickets seront à retirer à la mairie lors des permanences du mardi et vendredi à **partir du 25 juin 2024**.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de reconduire cette opération pour l'été 2024.

7) Délibération concernant les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables du territoire communal et les modalités de consultation de la population.

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (A.P.E.R) du 10 mars 2023 demande aux communes de définir des zones de déploiement d'énergies renouvelables.

Ces zones devront être déterminées après avoir fait l'objet, au préalable, d'une consultation du public.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par la commune pour le développement des énergies renouvelables. Ce ne sont pas des zones exclusives; des projets pourront éventuellement être par la suite autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser...

Dans cet objectif, l'Etat a mis en place un portail cartographique qui permettra à chaque commune de définir ces différentes zones.

Il est proposé de mener des réflexions sur l'instauration d'une zone d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes:

- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières,
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières,
- Pompes à chaleur aérothermiques.
- Géothermie (y compris pompes à chaleur géothermiques)

Il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes:

- Parc solaire photovoltaïque au sol,
- Parc solaire thermique au sol,
- Biomasse (réseaux de chaleur)
- ♦ Éolien
- Hydroélectricité
- Gaz de mine
- Méthanisation/Biogaz

Après échanges, le Conseil Municipal arrête les propositions de réflexion sur la définition des zones d'accélération telles que présentées ci-dessus.

La consultation se fera en mairie du vendredi 21 juin au vendredi 5 juillet 2024 inclus pendant les permanences (les mardis et vendredis entre 17h30 et 19h30).

8) Etablissement du bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00.

Les membres du Conseil Municipal se répartissent pour assurer la tenue du bureau de vote des élections européennes du 9 juin 2024.

15. informations et questions diverses

Néant

La séance est levée à 22 h 15